



**CAPL n°1 du 26/06/2017
(recours CREP 2017 / gestion 2016)**

Cette année, 7 dossiers (idem en 2016) ont fait l'objet d'un recours à l'autorité hiérarchique et 4 ont donné lieu à saisine de la CAPL et ont obtenu des modifications ou des réductions d'ancienneté (2 x 1 mois) qui étaient encore accordées cette année aux cadres A et C.

Ce qu'il est important de retenir à l'issue de cette première CAPL présidée par Monsieur Samuel Barreault, c'est que le compte-rendu annuel d'entretien professionnel ne devait pas (plus) être considéré comme un «socle» soumis à «effet cliquet», c'est-à-dire devant suivre une progression positive continue.

En clair, celui-ci peut éventuellement être dégradé du fait d'un changement de chef de service ou d'une «moins bonne année» de l'agent...

Dans ces conditions, nous vous appelons à la plus grande vigilance dès l'entretien 2018, afin de faire obstacle à d'éventuelles situations arbitraires que nous ne manquerions pas de combattre à vos côtés.

Les élus Solidaires Finances publiques en CAPL n°1 :

Marie-Pierre ZABALETE, Charles PIGNAN et Malory LAGNY